

ASSOCIATION ASMA

Association Loi 1901

**35 rue Estelle
IMAJE SANTE
13001 MARSEILLE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SARL MASSA ET ASSOCIES
Société de commissariat aux comptes

Immeuble le Marco Polo
27-33 rue de Pologne
13010 MARSEILLE
Tél. 04 91 80 59 70 ou 06 07 29 30 45

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Aux membres,

1) OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASMA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) FONDEMENT DE L'OPINION

➤ 2-1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

➤ 2-2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3) OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « *Règles et méthodes comptables* » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de présentation du compte de résultat relatif à l'application du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 et du nouveau plan comptable applicable aux associations. Ainsi, sans modifier le résultat final qui est de 0 € pour l'exercice 2020, les soldes impactés par la nouvelle présentation en 2020 sont les suivants :

- Le résultat d'exploitation est de – 8084 € avec la nouvelle méthode. Il aurait été positif de 10 055 € avec l'ancienne méthode, soit une différence de 18 139 €,
- Le résultat courant avant impôt est de - 7 754 € avec la nouvelle méthode. Il aurait été positif de 10 385 € avec l'ancienne méthode, soit une différence de 18 139 €,
- Le solde intermédiaire n'est plus présenté dans le nouveau plan comptable.

Par ailleurs, les comptes de l'année 2019, approuvés en 2020, ont été eux aussi modifiés et mis en conformité avec la nouvelle présentation comme si après :

- Le résultat d'exploitation a été approuvé pour un montant positif de 20 996 € et il est présenté avec la nouvelle méthode pour un montant de – 4 904 €, soit une différence de 25 900 €,
- Le résultat courant avant impôt a été approuvé pour un montant de 21 468 € et il est présenté avec la nouvelle méthode pour un montant de – 4 432 €, soit une différence de 25 900 €,
- Le solde intermédiaire de 35 518 € n'est plus présenté à compter de l'année 2020.

L'excédent reste inchangé pour l'exercice 2019, à un montant de 9 618 €.

4) JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes « *Règles et méthodes comptables* » présentées en annexe exposent les hypothèses de base sur lesquelles les comptes annuels sont établis, et notamment page 11. L'application du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 et du nouveau plan comptable applicable aux associations constitue un changement de méthode de présentation. Ainsi, nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5) VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

6) RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7) RESPONSABILITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

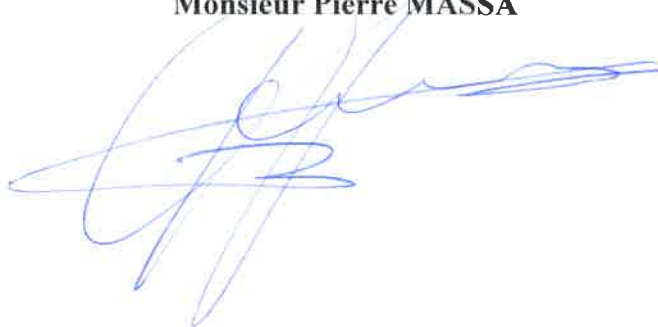
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille,
Le 1^{er} avril 2021

Le Commissaire aux comptes associé
Monsieur Pierre MASSA



ANNEXES

- **BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020**
- **BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020**
- **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020**
- **ANNEXE COMPTABLE AU 31 DECEMBRE 2020**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	26 016	20 230	5 786	12 810	7 024	54.84
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	21 119	13 607	7 513	769	6 743	876.43
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	47 135	33 837	13 298	13 579	281	2.07
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres				246 823	246 823	100.00
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	149 401		149 401	157 272	7 871	5.00
	Charges constatées d'avance (2)						
	Total II	149 401		149 401	404 095	254 694	63.03
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	196 536	33 837	162 700			

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

50191.05
SARL MASSA ET ASSOCIES
Capital de 99 040 €
31, rue de la République
13009 Marseille
Tél : 444 796 163 00012 / N°F : 69 207

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	21 580	21 580		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	66 995	57 376	9 619	16.77
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		9 619	9 619	100.00
	Situation nette (sous total)	88 575	88 575		
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	20 435	28 190	7 755	27.51
	Provisions réglementées				
	Total I	109 010	116 765	7 755	6.64
	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
FONDS DÉDIÉS	Fonds dédiés	18 139	25 900	7 761	29.96
	Total II	18 139	25 900	7 761	29.96
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
DETTES (1)	Total III				
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	42		42	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 985	8 974	2 989	33.31
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	29 523	21 182	8 341	39.38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
DETTES (1)	Produits constatés d'avance		244 853	244 853	100.00
	Total IV	35 550	275 010	239 460	87.07
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	162 700	417 675	254 975	61.05

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

35 550

Société MASSA ET ASSOC.
SARL au capital de 995
31, rue de pologne - 13010 M.
A3A ENTREPRISES
Siret : 444 796 163 00012 / N°...

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service		500	500	100.00
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	244 853	244 853		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 900	4 388	21 512	490.18
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	10	258	248	96.22
Total I	270 763	249 999	20 764	8.31
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	51 832	53 181	1 349	2.54
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	852	667	185	27.77
Salaires et traitements	140 475	118 755	21 720	18.29
Charges sociales	57 175	48 416	8 760	18.09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 355	7 980	2 375	29.76
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	18 139	25 900	7 761	29.96
Autres charges	19	4	15	332.50
Total II	278 848	254 902	23 945	9.39
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	8 085	4 903	3 182	64.89

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		330		472	142	30.04
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III		330		472	142	30.04
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)		330		472	142	30.04
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		7 755		4 431	3 324	75.00
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				2 370	2 370	100.00
Sur opérations en capital		7 755		11 680	3 925	33.61
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V		7 755		14 051	6 296	44.81
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		7 755		14 051	6 296	44.81
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		278 848		264 522	14 326	5.42
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		278 848		254 902	23 945	9.39
5. EXCEDENT OU DEFICIT				9 619	9 619	100.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 162 699.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 270 762.73 Euros et dégageant un résultat nul pour l'année.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a pour objectif de participer et contribuer à la mise en place et au fonctionnement d'un réseau de soins pluridisciplinaire entre les différentes structures, concernant la santé publique que représente la tentative de suicide et le mal être psychologique chez l'enfant et l'adolescent.

Ses ressources sont constituées de subventions publiques et privées.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'activité de l'association n'a pas été interrompue du fait de la crise sanitaire. Les principaux impacts sur l'activité ont été les suivants:

- les deux périodes de confinement et les restrictions sanitaires qui ont été mises en place sur le reste de l'année ont impacté l'activité d'une part par l'annulation /reprogrammation de nombreuses interventions de terrain auprès des publics;
- de ce fait certaines actions n'ont cependant pas pu être entièrement réalisées à la date de la clôture.
- les salariés ont été placés en télétravail, l'association n'a pas eu recours au chômage partiel.
- certaines activités prévues sur le terrain ont été transformées en distanciel.

L'ARS a donné son accord pour conserver 25900 euros de fonds dédiés 2020, bien que le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclu avec l'ARS soit arrivé à son terme fin 2020. Une partie a servi à financer sur l'année 2020 des versements de primes à hauteur de 7700 euros, charges sociales incluses, le reliquat de 18 200 euros a été comptabilisé en fonds dédiés et servira à la réalisation de l'étude de faisabilité dans le cadre de l'extension territoriale du réseau.

Il est à noter qu'un nouveau contrat pluriannuel 2021-2023 a été conclu avec l'ARS.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- les subventions.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode :

L'application du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 et du nouveau plan comptable applicable aux associations constitue un changement de méthode.

Le seul impact significatif concerne la présentation des fonds dédiés. En effet les dotations et reprises sur fonds dédiés étaient positionnés en 2019 en pieds de compte de résultat alors qu'en 2020 elles sont intégrées dans le résultat d'exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	24 491		1 525
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 243		8 549
TOTAL	18 243		8 549
TOTAL GENERAL	42 734		10 074

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			26 016	26 016
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		5 673	21 119	21 119
TOTAL		5 673	21 119	21 119
TOTAL GENERAL		5 673	47 135	47 135

Autres postes d'immobilisations incorporelles :

Suite et fin de l'investissement dans la mise en place d'une nouvelle application appelée EMMA.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 681	8 549		20 230
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 474	1 806	5 673	13 607
TOTAL	17 474	1 806	5 673	13 607
TOTAL GENERAL	29 155	10 355	5 673	33 837

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	8 549				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 806				
TOTAL	1 806				
TOTAL GENERAL	10 355				

Société MASSA ET ASSOCIES
SARL au capital de 99 040 €
31, rue de pologne - 13010 Marseille
Siret : 444 796 163 00012 / NAF : 69.202

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Report à nouveau	57 376		9 619	0	66 995
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 619	8 543		18 162	
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports	21 580				21 580
Subventions d'investissement	28 190			7 755	20 435
Provisions réglementées					
TOTAL I	116 765	8 543	9 619	25 917	109 010

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	42	42		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 985	5 985		
Personnel et comptes rattachés	8 733	8 733		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 548	18 548		
Autres impôts taxes et assimilés	2 242	2 242		
TOTAL	35 550	35 550		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A - B + C
FONDS DEDIES ARS 2019	25 900	25 900	25 900		
FONDS DEDIES ARS 2020		18 132			18 132
TOTAL	25 900	44 032	25 900		18 132

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
 - En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.
- éférentiel comptable impacte la présentation des fonds dédiés dans le compte de résultat et dans le bilan.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	4 500	33.33
PLATEFORME	11 622	33.33
PARTICIPATION APPLICATION EMMA	9 894	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 500
Dettes fiscales et sociales	13 134
Total	16 634

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissements inscrites au compte 131000 pour un montant de 29 870 euros ont servi en partie à financer les investissements liés au remplacement de matériels informatiques. La partie correspondant aux investissements effectivement réalisés a été rapportée au résultat au même rythme que la durée d'amortissement des biens financés.

Concernant la subvention d'investissement inscrite au 131200 pour un montant de 10 000 euros, celle-ci a servi en partie à financer un nouvel investissement lié la mise en place d'une application nommée "EMMA", qui a commencé à être utilisée à compter

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

du 1er septembre 2019. La partie correspondant aux investissements effectivement réalisés a été rapportée au résultat au même rythme que la durée d'amortissement des biens financés.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 faisant obligation aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 EUR et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 EUR de publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature, il est précisé que les dirigeants bénévoles siégeant au conseil d'administration ne sont pas rémunérés et qu'aucun cadre salarié ne détient le pouvoir d'engager la société.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	1
Total	6

En équivalent temps plein l'effectif est de 3.

Valorisation des contributions volontaires

La mise à disposition des locaux est estimée à 600 euros par mois.

Société MASSA ET ASSOCIES
SARL au capital de 99 040 €
31, rue de pologne - 13010 Marseille
A3A ENTREPRISE
Siret : 444 796 163 00012 / NAF : 69.20Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.